

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 septembre 2026

Nombre de membres :

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 15

L'an deux-mil-vingt-six, le vingt-quatre septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOGUIVY-PLOUGRAS, régulièrement convoqué par Arnaud LE FOLL, Maire, en date du 15 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Arnaud LE FOLL, Maire.

Présents : Arnaud LE FOLL, Gwenaelle SEGALEN, David VOGUE, Marine PUGIEU, Didier LE GUEN, Didier TASSET, Franck RIDEL, Catherine DROUIN, Aziliz MONOT, Sophie LE DERFF, Gireg MOUTON, Yvon LE CREFF, Saïg RUBEUS et Pauline GEY

Absente excusée : Lucile VASSOUT (pouvoir à Marine PUGIEU)

Absent :

Secrétaire de séance : Aziliz MONOT

Délibération n°2026-081

Avis sur le projet d'installation classée pour la protection de l'environnement EARL GUEGOU Victorine à PLOUGONVER

Par arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2026, une consultation du public a été ouverte du 1er septembre 2026 au 29 septembre 2026 à la mairie de PLOUGONVER concernant le projet d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) présenté par l'EARL Guégou Victorine. Ce projet vise la construction d'un poulailler de 40 000 poules pondeuses situé au lieu-dit Le Scalon, sur la commune de PLOUGONVER.

Conformément aux dispositions de l'article R. 181.38 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal de LOGUIVY-PLOUGRAS est appelé à se prononcer sur ce dossier, afin de contribuer à l'instruction de la demande d'enregistrement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles R. 512-46-11 et s., L. 123-19 du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2026 ouvrant la consultation du public sur le projet d'ICPE de l'EARL Guégou Victorine ;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans le cadre réglementaire des installations classées soumises à enregistrement ;

CONSIDÉRANT que la consultation du public, ouverte du 1er au 29 septembre 2026, permet d'assurer la transparence et la participation citoyenne ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à 7 pour, 2 contre (Gwenaelle SEGALEN, David VOGUE), 6 abstentions (Arnaud LE FOLL, Didier TASSET, Sophie LE DERFF, Aziliz MONOT, Lucile VASSOUT, Gireg MOUTON),

- Émet un avis favorable sur le projet d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) présenté par l'EARL Guégou Victorine, portant sur la construction d'un poulailler de 40 000 poules pondeuses au lieu-dit Le Scalon, 22810 PLOUGONVER ;
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à la Préfecture des Côtes-d'Armor pour information et intégration au dossier d'enregistrement.

Acte rendu exécutoire après dépôt à la
préfecture et publication ou notification

Le 29 SEP. 2026

**La secrétaire de séance,
Aziliz MONOT,
Conseillère Municipale**

**Le Maire,
Arnaud LE FOLL**

